



1973-2013
40 ANS
DE CFDT
DANS LA
FONCTION
PUBLIQUE



Uffa



**FONCTIONS
PUBLIQUES**

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

DE 1981 À 2008
VUS PAR QUATRE
DE SES ANCIENS
SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX



LA CFDT FONCTIONS PUBLIQUE DE 1981 À 2008 VUS PAR QUATRE DE SES ANCIENS SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

EXTRAITS DU DÉBAT ANIMÉ PAR MARIE-NADINE ELTCHANINOFF, JOURNALISTE À SYNDICALISME HEBDO CFDT (24 OCTOBRE 2014).



JEAN-PIERRE DELHOMÉNIE devient secrétaire général en 1981, la même année que l'arrivée de la gauche au pouvoir. En 1982, l'Uffa-CFDT signe, pour la première fois, un accord salarial dans la Fonction publique et, ensuite, participe aux discussions sur la réforme du statut général.

Jean-Pierre raconte qu'il a reçu, en forme de protestation, de nombreux stylos de la part de militants CFDT de terrain, «*mais aucun Mont-blanc*» ajoute-t-il en souriant. En fait, il n'y avait pas de culture de la négociation à la CFDT et pas plus à l'État.

Jean-Pierre raconte une anecdote à ce sujet. En 1980, Raymond Cabaret (secrétaire général de l'Uffa de 1973 à 1981) l'emmène rue Babylone où se situait le Ministère de la Fonction publique pour la dernière négociation salariale de l'année 1980. Et là, Jean-Pierre dit qu'il a assisté à quelque chose qui lui a paru complètement ahurissant.

Le secrétaire d'État en charge de la Fonction publique, Jacques Dominati, réunit toutes les organisations syndicales et déclare en substance : *« Mesdames, messieurs, je vous ai fait des propositions lors de notre dernière entrevue au nom du Gouvernement et je n'ai rien de nouveau à vous dire, l'accord sur la table est toujours le même »*. Et là, Jean-Pierre voit une personne qui se lève. C'était André Henry, secrétaire général de la FEN, *« il se mettait toujours debout quand il parlait »* rapporte Jean-Pierre. Le responsable de la FEN prend la parole : *« Monsieur le Ministre, vous êtes sûr de ce que vous dites, vous avez consulté Matignon »*. Le Ministre blanchi et suspend la séance. Une demi-heure plus tard, il revient : *« Mesdames, messieurs, j'ai des nouvelles propositions à vous faire au nom du gouvernement »*. Jean-Pierre a retenu la leçon : *« Je peux le dire aujourd'hui, j'ai à mon tour utilisé le même procédé »*.

Les syndicats de fonctionnaires étaient partagés en trois pôles. Les négociateurs, la FEN et FO, ceux qui refusaient tout, la CGT et la CFDT, et les autres qui étaient un coup avec les premiers et un coup avec les seconds. Il a fallu changer de philosophie afin d'essayer d'obtenir des résultats, les obtenir du Gouvernement, les faire accepter par les fédérations de l'Uffa (ce n'était pas gagné d'avance), et par l'ensemble des militants CFDT.

La CGT ne comprenait pas pourquoi brusquement la CFDT la trahissait. Thérèse Hirsberg, la secrétaire générale de l'UGFF-CGT, téléphonait tous les dimanches matin à Raymond Cabaret quand il rentrait de la messe pour lui dire ce qu'il devait faire. *« Bien sûr, c'était faux, mais elle faisait une pression énorme sur les responsables CFDT. Avec moi, elle a très vite compris que ça ne servirait à rien : je n'allais pas à la messe... »*, précise Jean-Pierre.

Pour Jean-Pierre, l'important n'était pas de savoir si la CFDT était d'accord ou pas avec telle ou telle organisation, mais ce qu'elle pouvait obtenir par la négociation et si elle l'obtenait avec telle organisation ou telle autre, peu importe, l'essentiel c'était le contenu.

CHANGEMENT DE CULTURE ?

Cette culture de la négociation s'est-elle installée durablement ? Oui, répond Jean-Pierre, d'autant qu'il y a eu un deuxième accord signé en 1985. *« Le premier coup, ce n'était donc pas un coup isolé, on ancrant la CFDT dans la négociation. Quand on a négocié ensuite le statut de la Fonction publique, il a été introduit dans le texte l'obligation de négocier tous les ans les salaires. Ça vaut ce que ça vaut juridiquement, mais c'est dans le texte »*.

LA RÉFORME DU STATUT

Et la réforme du statut de la Fonction publique du ministre communiste conduite par Anicet Le Pors ?

Ça été un travail considérable : *« des centaines et des centaines d'heures de négociation. Sans exagérer, on a négocié parfois même nuits et jours, on mangeait au ministère quand il était généreux, sinon on avait droit à des sandwiches »* se souvient Jean-Pierre. *« On a balayé absolument tous les textes »*. Avant 1981, la Fonction publique, c'était la Fonction publique de l'État, les autres, la Territoriale et l'Hospitalière, c'étaient des fonctionnaires assimilés. La CFDT s'est battue, malheureusement toute seule, pour essayer d'avoir un Code des fonctions publiques et non pas un statut. La CFDT a quand même pu faire reconnaître dans le statut par son architecture, en quatre parties, la réalité des trois fonctions publiques. *« Je crois que ça c'était important, c'était important pour le respect de ces fonctions publiques et des agents concernés, c'était important aussi à l'intérieur de l'Uffa »* insiste Jean-Pierre. Il pense que c'est à partir de cette période que les fédérations comme Interco et Santé-Sociaux se sont davantage impliquées dans la vie de l'Uffa. *« D'ailleurs, le fait que ce soit Roselyne qui m'a succédée, ce n'est pas neutre je pense, d'abord parce que c'était la première femme secrétaire générale de l'Uffa et surtout parce qu'elle venait d'une autre Fonction publique que celle de l'État. C'était une petite révolution »* conclut-il.

DU DROIT SYNDICAL FONCTION PUBLIQUE

Beaucoup de choses ont été négociées, notamment tous les textes sur le droit syndical. C'est à ce moment-là qu'on a obtenu du droit syndical pour les organisations syndicales de fonctionnaires, qui n'en disposaient pas avant. Les permanents *« vivaient sur le droit syndical de leurs fédérations »*. Il était important qu'ils ne soient plus dépendants de leur fédération d'origine. C'est avec un jeune conseiller social qu'on a négocié cela : il s'appelait Raymond Soubie.

Si Jean-Pierre doit retenir une seule chose de son mandat à l'Uffa, c'est que le nouveau statut met enfin les trois fonctions publiques sur même un pied d'égalité.

Pour détendre en peu plus l'atmosphère, Jean-Pierre raconte une deuxième anecdote lors des négociations salariales. Anicet Le Pors, le ministre de la Fonction publique, était un des quatre ministres communistes. Il avait comme directeur de cabinet René Bidouze qui était l'ancien secrétaire général de l'UGFF-CGT. Il avait en face de lui Thérèse Hirszberg, celle qui l'avait succédé comme secrétaire générale à l'UGFF CGT et qui l'avait fait battre au précédent congrès.

Vers la fin de la négociation, celle qui a abouti à l'accord de 1982, Anicet Le Pors fait les dernières propositions. La séance est suspendue à la demande des syndicats.

À l'époque, les négociations dans la Fonction publique étaient très suivies par les médias : il y avait là une cinquantaine de journalistes, dont les chaînes de télévisions, qui attendaient la fin de la négociation et se jetaient sur les syndicalistes dès qu'ils sortaient de la salle.

Le ministre avait envoyé « ses espions » pour écouter ce qui se disait. Thérèse Hirsberg de la CGT, devant un parterre de journaliste, déclara que *« de toute façon, il peut bien nous proposer n'importe quoi, jamais on ne signera ! »*. De retour en séance, le Ministre prend la parole, et au bout de quelques minutes, dit : *« de toute façon, de mémoire de syndicaliste, je n'ai jamais entendu un syndicaliste dire que quoi que propose son patron, il signera jamais un accord ! »*. La représentante de la CGT, comprenant le message, répond : « Monsieur le ministre, de quoi vous mêlez-vous, la CGT c'est moi, ce n'est pas vous ». Et le ministre de rétorquer : *« La vraie CGT, c'est celle que j'ai à côté de moi »* en montrant son directeur de cabinet. À la fin de la réunion, Jean-Pierre demande une petite semaine au minimum afin de pouvoir consulter ses fédérations, ce qu'accorde le ministre en demandant aux délégations de le prévenir dès leurs décisions prises sans attendre la prochaine séance conclusive. Jean-Pierre réunit la commission exécutive de l'Uffa le samedi matin, qui décide à une majorité courte de signer l'accord salarial et avertit le ministre.

Anicet Le Pors ouvre la réunion conclusive en remerciant : *« les six fédérations de fonctionnaires sur sept qui ont eu la gentillesse de le prévenir de leur décision »*. La seule organisation à ne l'avoir pas fait, c'était la CGT, pourtant l'organisation la plus proche du parti du ministre...

ROSELYNE MONNIER de-

vient secrétaire générale en 1985. En 1990, l'Uffa-CFDT signe l'accord Durafour.

Le mandat de Roselyne s'est déroulé dans un contexte de mouvements sociaux importants dans certains secteurs : conflit dur et long aux Finances, aux PTT avant la réforme, à l'Hospitalière avec les coord-

inations infirmières et bien d'autres mouvements ici et là. Leur point commun, c'étaient des problèmes de reconnaissances professionnelles. Mais il n'y avait pas vraiment de solidarité entre ces différents mouvements. Si aux Finances, les syndicats obtenaient presque tout ce qu'ils voulaient, ce n'était pas le cas dans les autres ministères et dans les deux autres versants de la Fonction publique. *« Nous avons réfléchi en interne à l'Uffa pour voir comment on pouvait développer des revendications communes à l'ensemble des fonctionnaires tout en respectant bien sûr, et on y tenait comme à la prune de nos yeux, la spécificité de chacun, parce que les réalités étaient très différentes »* précise Roselyne. Il y avait un autre élément à prendre en compte, les négociations sur l'amélioration de la situation des enseignants, où la FEN avait obtenu un certain nombre d'avancées.

« On pensait qu'il fallait avancer globalement et on a fait avancer cette idée, d'abord au sein de la CFDT, parce que la confédération au départ n'était pas favorable à ce qu'on entame une négociation globale sur l'ensemble des fonctions publiques. Finalement, on a réussi à convaincre tout le monde ! ».

Une plateforme de revendications a été établie. En gros, elle proposait l'amélioration des bas salaires, la suppression de la catégorie D, l'amélioration de la carrière et des évolutions de carrières des agents B, la reconnaissance des autres catégories... Dans la mesure où le gouvernement Rocard portait le renouveau du service public, l'Uffa-CFDT souhaitait que la situation des agents ne reste pas en rade par rapport à une volonté de modernisation du service public.

« Il faut savoir, rappelle Roselyne, que la grille indiciaire datait de 40 ans. Les mouvements dans un certain nombre de secteurs montraient bien que tout était dépassé, et qu'il fallait avancer, qu'il fallait reconnaître les fonctions ». C'est ainsi qu'a été créée la NBI, la nouvelle bonification indiciaire.



L'ACCORD DURAFOUR, UNE NÉGO MARATHON...

La négociation qui a donné l'accord Durafour, du nom du ministre de la Fonction publique du gouvernement Rocard, s'est d'abord préparée dans les ministères bien longtemps à l'avance, puis elle s'est poursuivie par moult discussions à la Fonction publique, et aussi à Matignon. Au total, il y a eu effectivement beaucoup de séances longues et difficiles. Mais le plus épique, c'est surtout la dernière séance conclusive. Elle a commencé le lundi après-midi pour se terminer le mercredi en milieu de journée. Elle a duré deux jours entiers, deux jours et deux nuits, sans interruption, hormis les suspensions de séance.

Dès réception du projet d'accord, les fédérations ont interrogé leurs adhérents, et la commission exécutive de l'Uffa a décidé de la signature de l'accord à 70 % des mandats des fédérations.

Roselyne retient de l'accord Durafour plusieurs points : la suppression de la catégorie D et l'amélioration de la catégorie C, mesures qui ont représenté près de la moitié du financement de l'accord et la mise en place de la NBI.

« On a signé l'accord Durafour en février 1990, et j'ai quitté l'Uffa l'année suivante. Ce fut une période très intense » conclut Roselyne.

PASCAL RENAUD devient secrétaire générale en 1992. En 1995, l'Uffa-CFDT est partagée sur le plan Juppé de 1995. Le plan Juppé en 1995, c'était deux choses : à la fois la réforme de la protection sociale et le passage de 37 ans et demi à 40 ans de la durée d'activité pour percevoir une retraite à taux plein pour les fonctionnaires.

La réforme de la protection sociale a instauré la loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), ce qui rejoignait la conception de la CFDT. Mais le Premier ministre Alain Juppé a voulu rajouter dans ce cadre-là, le pendant de la réforme qu'avait conduit Balladur en juillet 1993 dans le secteur privé, en étendant au secteur public le rallongement à 40 ans de la durée exigée pour percevoir une retraite à taux plein.



« Pendant l'été 1993, avec les autres organisations syndicales, notamment l'Unsa, la CFTC et la CGC, on se disait que si le Gouvernement faisait passer la disposition pour la Fonction publique en même temps, vu le contexte et politique et social de l'époque, il ne se serait rien passé » se souvient Pascal. Le seul problème c'est que pour la Fonction publique, il fallait une loi, alors que pour le secteur privé un décret suffisait.

Finalement, le gouvernement a renoncé en 1993 : « je pense qu'il a surtout renoncé, non pas tant par rapport aux fonctionnaires que par rapport au secteur public, SNCF, RATP, dans la crainte effectivement de grèves massives en pleine période estivale qui auraient été assez compliquées à gérer » estime Pascal.

Le projet refait surface à l'automne 1995, avec des attitudes syndicales très variables. D'un côté la CFDT était favorable à la réforme de la protection sociale, avec l'Unsa la CFTC et la CGC. Par contre, FO et la CGT étaient complètement opposées à cet aspect-là de la réforme. En rajoutant le rallongement de la durée exigée pour avoir la retraite à taux plein dans le secteur public, cela a déclenché l'opposition massive de tout le secteur public, et généré tous les mouvements de l'époque. Cela c'est doublé d'un changement de Gouvernement début novembre 1995. Cette période a été difficile à gérer avec d'un côté l'approbation confédérale et aussi de l'Uffa-CFDT de la réforme de la protection sociale et de l'autre côté le rejet de l'extension au secteur public des 40 ans pour la retraite.

« La grosse difficulté, que j'ai connue à l'époque, c'était surtout au niveau intersyndical, les relations avec l'Unsa, la CFTC et la CGC ont été quand même très compliquées, il a fallu des réunions épiques avec ces organisations pour leur faire comprendre que si on ne savait pas s'arrêter un moment donné, on allait complètement dans le mur, et que de toute façon on n'obtiendrait rien, et que tout ce que l'on faisait ne servait strictement à rien finalement, on mobilisait les gens pour rien » se souvient Pascal. Le ministre de la Fonction publique Dominique Perben, plutôt bon politique, a compris qu'il fallait trouver une porte de sortie. « On a réussi à mettre en place la cessation progressive d'activité fin 1995 et la loi Perben en 1996, une nouvelle étape de titularisation des non-titulaires » argumente Pascal.

Pascal décrit son rôle : faire comprendre à ses interlocuteurs gouvernementaux que la façon dont Juppé avait annoncé le changement de la durée de cotisation ne pouvait pas passer. Ainsi il prenait le risque, en mélangeant réforme de la sécurité sociale et allongement des 40 ans pour les fonctionnaires, de faire capoter la réforme de la protection sociale. « Il fallait qu'il sache reculer » déclare Pascal, mais le Premier ministre était « droit dans ses bottes ». Le secrétaire général de l'Uffa avait des contacts réguliers avec le ministre Perben au téléphone ou en délégation ainsi qu'avec le ministre de la

Santé, Jacques Barrot. «*Écoutez, si vous retirez l'allongement de la durée de cotisation dans le secteur public, à ce moment-là la CFDT arrêtera le mouvement*» leur a-t-il répété.

C'est effectivement ce qui s'est fait, les organisations de la CFDT ont arrêté le mouvement à partir du moment où l'allongement de la durée de cotisations dans le secteur public a été retiré début décembre 1995, mais le mouvement social s'est terminé réellement la veille de Noël.

«*C'est un conflit qui a marqué, mais qui a laissé moins de séquelles que celui de 2003*» conclut Pascal.

Au registre des anecdotes, Pascal se souvient des grandes difficultés qu'il a eues pour se déplacer pendant les grèves de 1995 alors que le nombre des réunions se multipliait.

MARIE-CLAUDE KERVELLA

devient secrétaire générale en 2001. En 2003, l'Uffa-CFDT est au cœur de la réforme des retraites de 2003.

En 2003, la CFDT considère que la réforme des retraites est un «*compromis acceptable*». La réforme aligne le régime de retraite des fonctionnaires sur celui des salariés du privé, notamment avec l'allongement de la durée de cotisations de 37 ans et demi à 40 ans.

Ce positionnement a créé des remous à l'intérieur de la CFDT. Pour autant Marie-Claude estime que ce ne sont pas «*des souvenirs douloureux, plutôt des souvenirs de moments rudes, de moments de négociations vraiment très durs, de rapports difficiles avec les autres organisations. Mais je vois dans la salle, un certain nombre de camarades qui étaient là à ce moment-là qui sont d'accord pour dire que le mot douloureux n'est pas le bon*».

Si la réforme des retraites a créé des problèmes, c'est qu'il y a plusieurs raisons. Marie-Claude en énumère trois principales : «*Une grande méconnaissance des système*



de retraite, l'impression qu'on bradait des acquis et le fait que la retraite touche à la vie intime, à la fin de vie, la dépendance... ».

Malgré les débats qui avaient eu lieu précédemment au moment du plan Juppé, il y avait encore une énorme méconnaissance du système de retraite. Marie-Claude raconte qu'elle a fait énormément de réunions avec des militants et/ou des adhérents, soit avec la confédération dans un cadre public-privé, soit uniquement avec des fonctionnaires. *« On s'est rendu compte que les adhérents du privé comme du public n'avaient aucune idée de ce qui était le régime de retraite »* se souvient-elle. Par exemple, beaucoup méconnaissait ce qu'était un régime par répartition. *« J'ai souvent entendu des militants et des adhérents nous dire, poursuit Marie-Claude, mais enfin, quand même, on a cotisé toute notre vie, c'est normal donc qu'on ait une retraite, on a mis de l'argent dans notre retraite ».*

La deuxième raison, c'est l'impression qu'on allait brader les acquis, revenir en arrière. *« On négociait des accords formation, des accords salariaux, des accords conditions de travail, des accords de protection sociale, mais aller négocier un régime de retraite en expliquant qu'on voulait sauvegarder la retraite mais que pour ça il fallait faire des efforts ce n'était pas évident du tout »* raconte Marie-Claude.

Et puis, la troisième raison, c'est que la retraite touche vraiment à l'intime, à l'humain. Toute sa vie on travaille et on attend ce moment-là, avec à la fois un espoir et une crainte. L'espoir c'est d'avoir enfin du temps libre et de pouvoir faire ce que l'on a envie, alors pour cela il faut être en retraite le plus tôt possible et avoir un revenu de remplacement qui est suffisant pour faire tout ce que l'on a pas pu faire pendant que l'on travaillait. La crainte c'est que la retraite c'est aussi la fin de vie, la dépendance, voire plus, on sait bien comment les choses se terminent, et pour ça on a besoin de moyens. C'est quelque chose qui fait peur à tout le monde. *« Dire qu'on va avancer sur ce sujet et que peut-être on va avoir moins que ce que l'on a aujourd'hui pour aborder ces deux phases complètement différentes qui sont le grand moment ou l'on s'éclate parce que l'on est jeune retraité et puis l'appréhension de la fin vie, est compliqué »* renchérit Marie-Claude.

Marie-Claude rappelle qu'il y a trois paramètres, les cotisations, la durée d'activité et puis le montant de la pension. *« Il fallait bien bouger quelque chose, sinon on allait dans le mur s'exclame Marie-Claude, on répétait tout le temps que les paramètres des retraites avaient été calculés quand on vivait six ans après avoir pris sa retraite, maintenant on vit de plus en plus longtemps, on ne pouvait donc pas continuer comme ça ».*

Mais de là à le faire comprendre, c'était très difficile. La CFDT a décidé de s'engager, de discuter, voire de négocier, afin de ne pas laisser faire le Gouvernement. *« Mais on était seul, observe Marie-Claude, et nos adhérents qui nous disaient comment peut-on avoir*

raison tout seul, vous êtes vraiment sûrs que l'on est dans le vrai !». C'étaient des positions très difficiles à tenir, les militants ont été attaqués, ce n'était pas simple pour eux.

L'isolement de la CFDT était tout relatif, les autres organisations syndicales n'ont jamais pratiqué la politique de la chaise vide et sont restées jusqu'à la négociation finale. *«Je pense qu'ils étaient sans doute curieux de ce qu'on allait dire, ils savaient aussi qu'on était les seuls à oser avancer sur ce sujet, et je crois qu'ils pensaient qu'on avait quand même un certain courage à y aller»* conclut Marie-Claude sur cet épisode.

Pour finir, Marie-Claude évoque à son tour quelques souvenirs *«que je ne qualifierai pas de douloureux, quoique...»*. Elle se souvient d'une manifestation parisienne en 2003 au niveau de ce boulevard dont le nom lui échappe, après la place de la République, quand les trottoirs sont plus hauts que la chaussée : *«on voyait des personnes qu'on connaissait de notre organisation qui nous jetaient des canettes ou qui nous conspuaient, ça ce n'était quand même pas très agréable...»*.

Elle se souvient aussi d'une réunion en Bretagne où elle s'était rendu toute seule. La salle était grande et il n'y avait pas assez de chaise. Au moment où elle doit lancer son diaporama, elle se trompe et fait apparaître la photo du premier Noël avec son petit-fils de six mois. Il y a eu un éclat de rire dans la salle. *«Je pense que comme on parlait du régime des retraites, ils ont dû imaginer que j'avais préparé mon diaporama, etc...»* commente-t-elle. Cela a détendu l'atmosphère, *«enfin, je crois cela m'a surtout détendu, et après les choses ne se sont pas si mal passées que ça»* conclut-elle.